

## RÉUNION DU 12 AVRIL 2017

Convocation : 4 avril 2017

Affichage : 14 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le quatre avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

**Etaient présents** : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

**Absents excusés** : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Antoinette COLARD), DUPONT Olivier.

**Secrétaire de séance** : BIENFAIT Emmanuelle.

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 22 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

VOTANTS : 14      EXPRIMES : 14      POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain ROULLAND, doyen d'âge en présence, valide le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Stéphane BARBÉ, Maire :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		9 631,62 €		212 560,93 €
Opérations de l'exercice	192 338,35 €	47 030,37 €	1 234 068,51 €	1 396 560,55 €
TOTAUX	192 338,35 €	56 661,99 €	1 234 068,51 €	1 609 121,48 €
Résultat de clôture	<b><u>135 676,36 €</u></b>			<b><u>375 052,97 €</u></b>
Restes à Réaliser	5038,33 €	15 000 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<b><u>125 714,69 €</u></b>			<b><u>375 052,97 €</u></b>

**EXCÉDENT A REPORTER : 249 338,28 €**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT : 125 714,69 €**

### **COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par MM. FICHET Jean-Claude, PRISARD Jacques et LETOUZE Laure, receveurs municipaux successifs, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

### **DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le produit des taxes locales de 2 % pour l'année à venir. Cette décision est due aux diverses dépenses prévues pour l'année 2017, et au fait qu'aucune augmentation n'a été votée depuis 2012.

Avant de passer au vote, Alain ROULLAND souhaite préciser que le passage du taux de taxe d'habitation de 15,04% à 8,98% ne représente pas une diminution mais est dû à un transfert d'une partie de cette taxe à la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Stéphane BARBÉ ajoute que ce transfert ne donne lieu à aucune incidence sur les ménages. L'augmentation ne porterait que sur la part communale restante de la taxe d'habitation.

Alain ROULLAND indique qu'il votera contre l'augmentation des taxes de 2% proposée par le Maire. En effet, selon lui, certains articles ont été majorés, et il estime que le budget aurait pu s'équilibrer sans augmentation des taxes. Stéphane BARBÉ répond que des projets verront le jour en 2017 et qu'il trouve normal de faire participer les habitants par l'intermédiaire des impôts, c'est un fonctionnement normal pour une collectivité, que de majorer certains comptes afin de pouvoir préserver du report pour l'année suivante, qui verra également de nouveaux projets aboutir. Thésauriser fait partie de la gestion normale d'une collectivité.

Ensuite, Stéphane BARBÉ précise que depuis les réunions de préparation de budget, de nouvelles informations sont arrivées, et que les données changent. Le projet de Maison d'Assistantes Maternelles devrait être abandonné, et la recette issue de cette vente a dû être compensée. Une bonne nouvelle, en revanche, concernant les dotations de l'État qui ont augmenté de 23000 € environ.

Serge COTTEBRUNE indique également qu'il s'oppose à l'augmentation des taxes. Stéphane BARBÉ lui reproche de changer d'avis, car, lors du précédent mandat, il avait toujours été favorable à une augmentation de ces taxes, anciennes délibérations à l'appui. Serge COTTEBRUNE lui répond qu'il a le droit de changer d'avis et n'admet pas ces attaques qu'il juge personnelles. Pour protester contre cette façon d'agir, il indique voter contre l'augmentation de ces taxes et quitte la séance.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (Serge COTTEBRUNE, Alain ROULLAND et Béatrice LEPOITTEVIN) décide de fixer, pour 2017, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	931 200 €	9,16 %	85 298 €
Foncier Bâti	1 442 000 €	15,22 %	219 472 €
Foncier non-bâti	90 800 €	42,56 %	38 644 €
			343 414 €

Il est rappelé qu'une augmentation des taux de 2% correspond à 2% du taux initial (qui passe de 8,98% à 9,16%) et non à 2% d'augmentation de la taxe pour chaque contribuable.

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et deux abstentions (Alain ROULLAND et Béatrice LEPOITTEVIN), vote le Budget Primitif 2017, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 676 136 €	1 676 136 €
Section d'Investissement	536 434 €	536 434 €
	2 212 570 €	2 212 570 €

### **TABLEAU DES SUBVENTIONS 2017**

Monsieur le Maire indique que l'an passé, il avait été décidé de revoir le mode d'attribution des subventions aux associations. Or, depuis janvier, une étude est en cours concernant la création d'une éventuelle commune nouvelle à six avec les communes de Couville, Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin le Gréard, Sideville et Tollevast. Si cette commune nouvelle voit le jour, le mode d'octroi des subventions sera remis à plat, c'est pourquoi il n'a pas été jugé nécessaire de le faire dès 2017. En revanche, si la commune nouvelle ne se fait pas, le mode de calcul sera revu en 2018.

Il a donc été décidé de maintenir les montants de 2016, hormis le club de football qui voit 100 € partir au Groupement Jeunes de Douve et Divette, et le Horse-Ball, qui bénéficiait l'an passé d'une subvention exceptionnelle pour l'aménagement d'un camion. A l'unanimité, le tableau des subventions est fixé ainsi :

<b><u>ASSOCIATION</u></b>	<b><u>SUBVENTION ACCORDÉE</u></b>
Anciens combattants de Tollevast	200 €
Ass. ADMR	150 €
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1350 €
Club Tollevastais de l'Amitié	700 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	1350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1350 €
A.S.M.H.T.C. Football	1250 €
Groupement Jeunes Douve et Divette	100 €
Etrier Cherbourgeois	150 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	150 €
Les Sirènes de Tollevast	700 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1350 €
Les Francas (TAP, CLSH Mercredis et vacances)	36705 €
Les Francas (débat ados)	1150 €

Le montant total de ces subventions s'élève à 46 805 € et sera prélevé sur l'article 6574.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la taxe d'aménagement passe de 3% à 3,5% pour les nouvelles constructions sur la commune.

### **URBANISME**

Permis de Construire :

- Jardinerie LEGRUEL – RN 13, Le Blanchuquet : Extension d'un bâtiment et démolition de trois pergolas.
- MOCQUET Sophie – 42 Gravelle de Haut : Construction d'une maison d'habitation.
- TAJA Laurence – RN 13 : Construction d'une maison d'habitation.

Déclarations Préalables :

- LEPRETTRE Romain – 11 Les Jardins de la mairie : Construction d'un mur de clôture.
- LE BOISSELIER Vincent-Xavier – 23 Les Chênaies : Aménagement de combles et pose de trois fenêtres de toit.

### **VOIRIE**

Tranches 1 et 2 dans le bourg : Le Conseil Municipal doit se positionner quant à la nature des bordures à poser. Il y a la possibilité de réaliser des bordures en béton sur une partie du chantier et des bordures en granit sur l'autre partie, ou de réaliser l'ensemble des bordures en béton imitation granite. Cette seconde solution provoquant un surcoût d'environ 15 000 €, l'assemblée préfère privilégier la possibilité de mettre en place l'éclairage public dans ce secteur, et choisit la première solution. Les travaux devraient commencer cet été.

### **FDGDON : CONVENTION 2017 POUR LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

L'assemblée, à l'unanimité, autorise la Maire à signer cette convention pour un montant de 40 €.

Stéphane BARBÉ indique que tout nid de frelons asiatiques doit être signalé en mairie, afin de faire intervenir les équipes spécialisées de la FDGDON.

## **FINANCES : AUTORISATIONS DE PAIEMENT**

- Une demande de participation aux frais de fonctionnement d'enfants scolarisés à l'école de Cherbourg-Octeville est présentée à l'assemblée. Cette demande, d'un montant global de 2563,37 € pour quatre enfants faisant partie d'un cas dérogatoire, l'assemblée ne peut s'y opposer. A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à mandater cette somme.
- La commune avait indûment perçu le fonds d'amorçage relatif à la réforme scolaire pour la commune de Couville pour un montant de 5430 € sur le budget 2016. Il convient de leur restituer cette somme. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à reverser ces 5430 € à la commune de Couville.

## **REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT**

La locataire de l'appartement situé au n°14 La Presbytère a rendu son logement début avril. L'état des lieux ayant été jugé satisfaisant, Monsieur le Maire est autorisé à lui restituer sa caution, d'un montant de 420 €.

Pour information, le logement a été repris la semaine suivante par de nouveaux locataires.

## **CONVENTION POUR LES TAP**

L'assemblée autorise le Maire à signer une convention avec un intervenant pour la réalisation d'une activité graff pour les enfants fréquentant les TAP. Cette convention prévoit neuf séances pour un montant global de 1075,15 €. Cette convention prévoit également une facture anticipée pour l'achat des fournitures nécessaires pour un montant de 323 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION CONCERNANT LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter un dossier de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour compenser le temps des agents investis dans la réalisation du Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Lotissement des « Bertrands » : Emmanuelle BIENFAIT indique que, régulièrement, des véhicules sortant du lotissement des « Bertrands » en sortent en se croyant prioritaires. A plusieurs reprises des accrochages ont été évités de justesse. En effet, il n'y a pas de marquage au sol ni de panneaux, certains automobilistes se pensent en droit d'appliquer la règle de la priorité à droite. Or, il ne s'agit pas d'une route, mais d'une sortie de propriété privée, et dans ce cas la règle de la priorité à droite ne s'applique pas. Un courrier sera adressé à l'ensemble des habitants de ce lotissement afin de leur rappeler les règles s'appliquant à cet endroit. De même, Monsieur le Maire essaiera de prendre contact avec la personne en charge des espaces communes de ce lotissement afin de lui demander de matérialiser cette non-priorité à la sortie, par l'intermédiaire d'un panneau ou d'un marquage au sol.
- City-Park : Alain ROULLAND indique avoir constaté que certain panneaux du « City-stade » ainsi que des silent-blocks sont abimés et que cela pourrait occasionner du danger pour les usagers de cet équipement. Monsieur le Maire en prend note et transmettra l'information aux services techniques.
- La prochaine réunion se tiendra à 20h30 le jeudi 18 mai 2017.

*Fin de la séance : 22h45*